

**VILLE DE
RIORGES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

N° 1_3

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION D'UN CONTRAT
DE PRET A USAGE A
CONCLURE AVEC
L'ASSOCIATION "ACCUEIL
SOLIDAIRE EN ROANNAIS"**

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE
A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION
"ACCUEIL SOLIDAIRE EN ROANNAIS"**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"L'association "Accueil Solidaire en Roannais" dont le siège est à Ambierle, 51 chemin des pierres, a pour objet de venir en aide à toute personne en situation de détresse.

Les actions conduites visent à trouver et à financer des hébergements pour des personnes temporairement sans logement, dans l'attente de leur retour à une situation "normale" (emploi, prestations sociales, etc.). En plus du logement, l'association s'efforce d'assurer des conditions de vie décentes à ces personnes (alimentation, hygiène), ainsi que l'accès à l'école pour les enfants.

La commune de Riorges est propriétaire dans ses différents groupes scolaires, de logements ; elle se réserve la possibilité de les louer pour une occupation limitée dans le temps.

La commune souhaitant soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs, il est proposé de mettre à sa disposition, gratuitement, un logement de type studio (B5) situé dans l'enceinte du groupe scolaire de Beaucueil, 469 rue Pierre Dubreuil.

S'agissant d'une mise à disposition gratuite, un contrat de prêt à usage peut être conclu avec l'association, afin de définir les modalités pratiques de cette occupation.

Le prêt sera consenti pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2019, soit jusqu'au 31 juillet 2022.

L'association ne pourra utiliser le bien que pour l'hébergement temporaire de familles en grande difficulté. Elle s'engage par ailleurs à assurer un suivi et un accompagnement social des familles tout au long de leur séjour.

Elle devra en outre souscrire une assurance tous risques locatifs (incendie, dégâts des eaux...)."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 1875 et suivants du Code civil ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le contrat de prêt à usage à conclure avec l'association "Accueil Solidaire en Roannais" pour l'occupation du logement B5 de Beaucueil, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 15 juillet 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190704-1_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Affichage : 05/07/2019